



**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

1028 Préverenges, le 2 novembre 2007

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 2 novembre 2007**

En vertu de la loi du 14 avril 2003 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 1^{er} novembre 2007, a :

- Préavis n° 10/07 Arrêté d'imposition pour l'année 2008
Accepté l'arrêté d'imposition tel que présenté par la Municipalité.
- Préavis n°11/07 Demande d'un crédit de Fr. 25'500.-- pour la réalisation d'une étude de faisabilité de l'aménagement des berges de la Venoge
Octroyé à la Municipalité le crédit d'étude de Fr. 25'500.-
- Préavis n°12/07 Demande d'un crédit de Fr. 25'000.-- pour la réfection des chambres de l'Auberge de l'Etoile
Octroyé à la Municipalité le crédit d'étude de Fr. 25'000.-

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au mercredi 21 novembre 2007 inclusivement.

En outre, le Conseil a

Déposé le préavis suivant :

Préavis n° 13/07 Budget 2008

Ce préavis est renvoyé à la commission des finances

Prochaine séance : le 6 décembre 2007 à 20 h à l'Aula

La Présidente

La Secrétaire

Marylin Gillard

Claude De Titta